

Que deviendra la PPP ?!

La Direction a proposé aux Organisations Syndicales l'ouverture d'une négociation en vue de renouveler un accord d'intéressement, l'actuel étant arrivé à son terme.

L'accord 2023 – 2026 prend donc fin avec ce dernier trimestre. N'en déplaise aux détracteurs et non signataires, dans un contexte de difficultés et de résultats négatifs que nuls n'ignorent, **cet accord a néanmoins produit de la distribution de primes**, parfois très favorablement pour certains sites. Nous sommes malgré tout, très loin des montants des années 2000 et des belles primes des derniers trimestres qui reflétaient la performance de la fin d'année et des résultats annuels encore bénéficiaires de l'Entreprise. **La PPP reflète aujourd'hui la performance d'un EBITDA en panne, c'est un constat simple.**

Les Propositions de la Direction

- **Un accord élargi** à toutes les entreprises Auchan France, y compris les ex magasins Casino (société AHS) et respectant les contraintes juridiques des dispositifs d'intéressement (3 ans)
- **Des principes fondateurs** de la politique de partage pour faire vivre une prime proche du terrain
- **Un calcul simplifié**, recentré sur 2 critères économiques contribuant au redressement économique et des indicateurs connus de tous qui reflètent les objectifs stratégiques de l'Entreprise : le revenu HT hors essence et l'EBITDA, avec comme règle de distribuer si **écart à l'objectif** (et non plus N-1) ; et techniquement en maintenant un critère sous forme de **prime d'enjeu et un niveau de solidarité entre sites** (pour une certaine équité entre magasins et sites)

Pour la délégation CFTC, il a été souligné l'histoire de la PP et tout l'intérêt d'une récompense juste et légitime des efforts collectifs des salariés, dans leur propre magasin et site. La **CFTC Auchan** a toujours associé son engagement social au partage de la valeur : il n'est pas entendable que la situation économique encore fragile et à la perspective fébrile de redressement ne permettent plus ce dispositif d'épargne salarial mais aussi de soutien au pouvoir d'achat.

La réunion du 5 mars prochain doit permettre, dans ce contexte de résultats en devenir plus favorables, une négociation juste et équilibrée pour que les salariés d'Auchan ne soient pas dans la nostalgie d'un temps heureux pas si lointain où la PP avait un sens.